

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
10e séance
tenue le
jeudi 20 octobre 1994
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SÉANCE

Président : M. CISSÉ (Sénégal)

SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/49/SR.10
27 octobre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite) (A/49/24 et Add.1, A/49/213, A/49/434, A/49/435, A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, A/49/287, A/49/294, A/49/307-S/1994/958, A/49/381, A/49/422, A/49/462 et Corr.1; A/C.3/49/4)

1. M. MARUYAMA (Japon), à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, réaffirme que la communauté internationale doit oeuvrer aussi bien pour le progrès social que pour le développement économique afin de réaliser les aspirations et de garantir la dignité humaine et la sécurité de chaque être humain. Il constate que, malgré les améliorations obtenues dans le domaine social, les groupes les plus vulnérables de la société – handicapés, personnes âgées, enfants – continuent d'être le plus touchés par les mutations de ces dernières années. Dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, le Japon s'est fait l'avocat des causes suivantes : réalisation de la justice sociale, satisfaction des besoins de base des populations, mise en valeur des ressources humaines et promotion des droits de l'homme. Il espère que le Sommet permettra de réaliser un consensus quant aux moyens d'atteindre ces objectifs et d'entamer un dialogue constructif entre pays développés et pays en développement. Le Sommet devra également être l'occasion de souligner l'importance des mesures spéciales en faveur des pays d'Afrique, des pays les moins avancés et des pays en transition et d'insister sur l'intérêt et l'efficacité de la coopération Sud-Sud entre pays en développement pour parvenir à un développement social durable.

2. Le Japon est fermement convaincu que l'égalisation des chances des handicapés joue un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources humaines et dans la meilleure intégration des groupes marginalisés sur le plan social. Il se félicite par conséquent que l'Assemblée générale ait adopté à sa quarante-huitième session des règles pour l'égalisation des chances des handicapés et espère qu'un plus grand nombre d'États Membres réaffirmeront leur volonté morale et politique de les appliquer. Au niveau national, les programmes à long terme en faveur des handicapés adoptés en 1982 et ajustés en 1987 ont été réévalués et révisés en 1993 pour répondre aux nouveaux besoins qui sont apparus dans les domaines de la sensibilisation du public, de l'éducation, de l'emploi, de la santé, de la protection sociale, de l'environnement, des sports et des arts et de la coopération internationale. Au niveau international, le Japon a versé une contribution de 100 000 dollars des États-Unis au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés et milite, avec de nombreux pays et ONG, pour que l'on tienne compte, au cours des débats portant sur le projet de déclaration et de programme d'action du prochain Sommet mondial pour le développement social, des objectifs que sont l'intégration pleine et entière des handicapés dans le développement social et l'égalité des chances.

3. Le Japon est un pays qui vieillit rapidement; c'est pourquoi il attache une importance particulière au problème du vieillissement et aux efforts faits à l'échelle internationale pour mettre au point un cadre conceptuel et des directives pratiques qui l'aident à faire face à ce phénomène. Il apprécie également les initiatives que l'Assemblée générale a prises pour donner suite au Plan d'action international sur le vieillissement de 1982, ainsi que l'adoption

des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, des objectifs mondiaux pour l'an 2001 concernant le vieillissement, de la Proclamation sur le vieillissement et du programme des Nations Unies pour le vieillissement, qui viseront à offrir aux personnes âgées de nouvelles possibilités et à sensibiliser le public à la contribution positive qu'elles peuvent apporter à la société. Il encourage en outre la communauté internationale à commencer le plus tôt possible ses préparatifs en vue de l'Année internationale des personnes âgées qui doit avoir lieu en 1999.

4. Il convient d'adopter des approches différentes pour répondre aux besoins des groupes vulnérables de la société : handicapés, personnes âgées et jeunes; mais il faut dans tous les cas mettre l'accent sur la participation dans l'égalité, l'amélioration de la situation des droits de l'homme et la réalisation du potentiel humain. Alors qu'approche le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse (qui aura lieu en 1995), le Japon pense que les manifestations organisées et le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà adopté à cette occasion devront permettre de redécouvrir le potentiel unique que peuvent représenter les jeunes dans un environnement politique, économique et social adapté. Les pays ont la responsabilité d'intégrer pleinement les jeunes dans les activités en faveur du développement. Il convient d'insister à cet égard sur l'importance de l'égalité d'accès des jeunes à l'éducation et de l'amélioration de leurs possibilités d'emploi, dans un esprit d'égalité entre les sexes et de tolérance de la diversité. La prévention des fléaux sociaux dont sont victimes les jeunes – drogues, crime, faim, malnutrition, maladie, pauvreté – doit être un des objectifs primordiaux des pays dans l'intérêt des jeunes, mais aussi des sociétés dans lesquelles ils vivent.

5. Pour conclure, le représentant du Japon déclare que le Sommet mondial pour le développement social devrait permettre de revitaliser les débats de la communauté internationale dans le domaine social, de stimuler l'élaboration et l'exécution de politiques, plans et programmes nationaux et de coordonner les efforts de tous les acteurs sociaux en faveur du développement social durable.

6. Mme MASKEY (Népal) déclare que la responsabilité première du développement social incombe aux gouvernements, mais que la communauté internationale a de son côté le devoir de lutter contre le fléau de la pauvreté. Elle déplore que les dividendes de la paix que l'on espérait percevoir avec la fin de la guerre froide ne se soient pas concrétisés, non plus que la prospérité économique qui devait en découler. Elle se félicite de la tenue prochaine du Sommet mondial pour le développement social et de la Conférence mondiale sur les femmes, et espère qu'ils contribueront à atténuer les effets de la pauvreté et à donner un nouvel élan aux efforts que l'on fait pour accroître la participation des femmes aux activités de développement et au processus de décision. Le choix de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale comme principaux thèmes de débat du Sommet mondial pour le développement social est particulièrement bienvenu car la pauvreté continue de faire des ravages dans le monde en développement, et plus particulièrement dans les pays les moins avancés et les pays sans littoral. C'est pourquoi la situation de tous ces pays, et notamment des pays d'Afrique, devrait retenir l'attention de la communauté internationale dans le souci de rendre aux pauvres leur dignité humaine en se fondant sur les principes du droit au développement et de la justice sociale. Il faut pour cela défendre une conception du développement centrée sur l'être humain en faisant

appel aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux organisations internationales, au secteur privé, aux ONG et aux coopératives, mais aussi et surtout à la participation des femmes. À cet égard, la représentante du Népal fait remarquer que la création d'emplois est le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté à condition toutefois que ces emplois soient suffisamment rémunérateurs. Au niveau national, le Népal a créé un comité chargé de préparer le Sommet mondial pour le développement et participe activement au processus préparatoire de cette manifestation. Les efforts qu'il consent pour lutter contre la pauvreté et assurer le développement social, en consacrant notamment 20 % de son budget aux dépenses sociales, se heurtent toutefois à des obstacles comme l'analphabétisme, l'ignorance et le système des castes.

7. L'Année internationale des personnes handicapées et le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, que l'Assemblée générale a adoptés par sa résolution 37/52, ont contribué pour beaucoup à l'élaboration de programmes visant à donner aux handicapés les mêmes chances qu'au reste de la population. Au Népal, les incapacités sont dues à l'absence d'immunisation universelle, à la malnutrition, aux accidents du travail, aux catastrophes naturelles. Pour améliorer les conditions de vie des handicapés, un comité national a été créé. Le Gouvernement a également mis en place dans chaque district un conseil pour l'éducation spéciale qui aide les écoles à accueillir les handicapés de toutes sortes. De nombreuses ONG appuient les efforts du Gouvernement. Un grand nombre d'enfants népalais n'ont accès ni aux services de soins de santé primaires ni à l'éducation de base parce qu'ils doivent travailler pour aider leurs parents ou subvenir aux besoins de leur famille. Pour remédier à ce problème, le Gouvernement a instauré la gratuité de l'enseignement jusqu'au niveau élémentaire du cycle secondaire et a adopté différentes lois condamnant fermement le travail des enfants et garantissant les droits des enfants. La Constitution népalaise de 1990 garantit également l'égalité de chances pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Le Gouvernement népalais a enfin rétabli les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans le pays et n'épargne aucun effort pour améliorer les conditions de vie des secteurs marginaux de la population en fournissant des services dans les domaines de la santé et de l'assainissement, de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation et de la sécurité alimentaire.

8. Mlle REIMER (Danemark), prenant la parole en qualité de représentante du Conseil danois de la jeunesse et de représentante des jeunes au sein de la délégation danoise à l'Assemblée générale, évoque la célébration, en 1995, du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Ces perspectives, auxquelles il faut ajouter le Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra à Copenhague en mars 1995, font naître de grandes aspirations. Comme les enfants qui souhaitent des cadeaux pour leur anniversaire, ceux du moins qui peuvent espérer autre chose que la crainte, l'insécurité et la déception, la représentante du Danemark souhaite à cette occasion, au nom de tous les enfants et jeunes du monde, que se réalisent plusieurs vœux : que les 18 pays qui ne l'ont pas encore fait ratifient la Convention relative aux droits de l'enfant; que le dispositif de suivi de la Convention soit renforcé; il faut en effet habiliter le Comité à recevoir et examiner des plaintes et charger un rapporteur spécial d'effectuer des inspections dans les pays concernés; que le Sommet de Copenhague apporte une contribution décisive au développement humain durable,

notamment à la lutte contre la pauvreté; et enfin que tous les États Membres décident d'envoyer des représentants des jeunes à la cinquantième session de l'Assemblée générale.

9. Pour la délégation danoise, il est temps de centrer l'attention sur les enfants et les jeunes qui ne demandent qu'un bon départ dans la vie. Il est possible de créer un monde dans lequel les enfants n'auraient pas à vivre dans la crainte, où ils se sentiraient en sécurité et auraient foi dans l'avenir. C'était d'ailleurs l'inspiration qui a incité l'Assemblée générale à adopter en 1989 la Convention relative aux droits de l'enfant. Il est très satisfaisant de constater que cet instrument a été d'ores et déjà ratifié par 166 pays.

10. Or, cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Convention et l'on signale toujours des violations graves des droits de l'enfant. En outre, le Comité chargé de suivre l'application de la Convention est surchargé de travail. En effet, le grand nombre des ratifications a produit une multitude de rapports à examiner. Il faut donc renforcer le mécanisme de suivi pour donner à la Convention une chance de devenir l'instrument efficace qu'elle doit être. C'est dire que la représentante du Danemark se félicite de la décision prise récemment par les États parties à la Convention de porter de deux à trois le nombre annuel des sessions du Comité. Mais il faudrait en outre, car cette mesure sera insuffisante, habiliter le Comité à recevoir et examiner des plaintes déposées par des particuliers ou des groupes dont les droits garantis par la Convention seraient violés. Un système analogue existe, par exemple, pour la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La délégation danoise propose en outre que la Commission des droits de l'homme nomme un rapporteur spécial pour compléter le travail du Comité. Le rapporteur spécial s'assurerait que les droits fondamentaux de l'enfant sont respectés en effectuant des inspections dans tous les pays, qu'ils soient ou non parties à la Convention et qu'ils aient ou non accepté le droit des particuliers de porter plainte.

11. La représentante du Danemark, abordant le thème de la pauvreté, qui se manifeste à des degrés divers, et de la lutte pour la survie quotidienne des chômeurs qui ne peuvent plus subvenir à leurs propres besoins ni à ceux de leur famille, insiste sur le fait que tout enfant a le droit de bénéficier de nourriture, d'eau salubre, d'un logement satisfaisant, de soins de santé fiables et, ce qui n'est pas le moindre de ses besoins, d'une instruction élémentaire. Ce rêve semble irréalisable, du moins tant que la vie quotidienne de la population mondiale est déterminée par des politiques exclusivement axées sur la croissance économique, le commerce et l'assistance au développement. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international continuent d'aider les gouvernements à appliquer des "programmes d'ajustement structurel" mais ont récemment convenu de prendre en compte les conséquences sociales de leurs programmes; il faut qu'ils intensifient encore leurs efforts dans ce sens.

12. La représentante du Danemark rappelle qu'en 1993, le PNUD a déclaré que la pauvreté frappait le plus les enfants et constituait un déni pour les générations futures et que, dans la plupart des pays en développement, la pauvreté était moins souvent due à la pénurie des ressources qu'à leur mauvaise répartition. La tâche évidente, et ardue, consiste donc à redistribuer les ressources mondiales de façon satisfaisante, tant à l'intérieur des pays

qu'entre eux. Il est heureux que l'ONU ait accepté de relever ce défi en organisant prochainement le Sommet mondial pour le développement social.

13. Les jeunes Danois sont très enthousiasmés par ces nouvelles perspectives de développement humain durable. Ils feront leur possible pour contribuer à la concrétisation de ces idées nouvelles. Les organisations non gouvernementales de jeunes ont déjà prévu d'organiser de nombreuses activités parallèlement au Sommet. Cependant, cet enthousiasme peut facilement se solder par d'amères déceptions si les États Membres ne se sentent pas tenus d'appliquer cette nouvelle approche à la lutte contre la pauvreté. Il est à souhaiter que le Sommet de Copenhague marque le début d'une ère nouvelle, car la pauvreté, où qu'elle existe, menace la prospérité partout dans le monde.

14. La délégation danoise accueille avec satisfaction le projet de "Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà", qui tente de formuler, au sein du système des Nations Unies, une politique cohérente à l'égard de la jeunesse. Elle regrette cependant que les enfants et les jeunes ne participent qu'insuffisamment à ce processus. En 1993, la déléguée des jeunes Danois avait demandé que les jeunes soient davantage représentés à la présente session de l'Assemblée générale. Or, trois nations seulement ont entendu son appel. La célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse et la séance plénière que l'Assemblée générale doit tenir sur les questions relatives aux jeunes n'auront de sens que si des jeunes choisis par des jeunes y participent.

15. Mme CHEN (Chine) évoque, en dépit de l'espoir de prospérité économique qu'a fait naître la fin de la guerre froide, la cohorte des fléaux sociaux de l'époque actuelle : pauvreté, chômage, dégradation de l'environnement, explosion démographique, réfugiés, immigration illégale, trafic de drogues, crime et traitement injuste de groupes sociaux comme les femmes, les enfants et les handicapés. Elle rappelle que tous les pays réclament de plus en plus le renforcement de la coopération internationale pour résoudre ces problèmes. La Charte lui ayant donné mission de promouvoir le développement économique et social, on attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle axe en priorité son action sur les pays en développement, qui abritent la majorité de la population mondiale. La représentante de la Chine fait cependant observer que l'existence de différences entre les États y a fait naître des problèmes sociaux différents, qui appellent l'adoption de priorités, de politiques et de mesures de nature différente. Par conséquent, pour être efficace et équitable, la coopération internationale doit appliquer les principes du respect et du profit mutuels, sans politiser les problèmes du développement économique et social, ni imposer de contraintes.

16. La délégation chinoise trouve encourageant que la communauté internationale accorde une importance accrue à ces problèmes, comme l'attestent les nombreuses conférences internationales qui y sont consacrées. Elle espère que les pays développés prendront plus d'engagements dans le domaine du développement social et que l'Organisation des Nations Unies renforcera son action dans ce domaine, notamment au profit des pays du tiers monde.

17. La représentante de la Chine salue la convocation prochaine du Sommet mondial pour le développement social comme un événement important dans ce domaine. Le Gouvernement chinois, qui a activement participé aux préparatifs,

y contribuera sans réserve. À son sens, les trois grands objectifs du Sommet auront une incidence décisive sur le développement durable. Le plus important des trois, l'atténuation et l'élimination de la pauvreté, est déterminant pour l'exercice du droit de l'être humain de bénéficier de moyens de subsistance et des bienfaits du développement. Rappelant que les pays ont le privilège de choisir des modes de développement différents, la délégation chinoise souligne la nécessité de renforcer la coopération internationale et d'intensifier le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Elle demande à la communauté internationale d'accroître son assistance financière et technique aux pays en développement.

18. À l'occasion du Sommet mondial pour le développement social, la Chine a organisé diverses manifestations importantes : elle a tenu une réunion de travail nationale sur le développement social et formulé une esquisse de programme de développement national pour la période 1996-2010. Elle a en outre organisé du 24 au 29 septembre 1994 la première grande exposition des réalisations du développement social, à laquelle ont participé 30 provinces, régions autonomes et municipalités et plus de 20 ministères du gouvernement central. Elle a réuni à Beijing du 7 au 9 octobre 1994 le Colloque international sur le développement social, qui a permis d'examiner des problèmes comme l'élimination de la pauvreté, le rôle des gouvernements, les normes ou méthodes permettant de mesurer le développement social. Elle a produit et présenté à l'Organisation des Nations Unies un Rapport national sur le développement social en Chine. De plus, le Comité préparatoire chinois du Sommet mondial pour le développement social a fait un gros effort de sensibilisation en Chine en familiarisant la population avec le Sommet et en l'encourageant à participer activement aux activités de développement social.

19. Dans le domaine de la jeunesse, la délégation chinoise rappelle que depuis la proclamation de l'Année internationale de la jeunesse en 1985, la communauté internationale et les pays ont, au titre des thèmes "participation, développement et paix", adopté des politiques et programmes comparables pour les jeunes et entrepris des activités qui ont produit des résultats. La délégation chinoise a étudié le rapport du Secrétaire général (A/49/434). Elle estime que la formulation du Programme d'action mondial pour la jeunesse constitue un moyen efficace d'encourager les activités dans ce domaine. Le projet est d'une importance indéniable car il concerne plusieurs milliards de jeunes dans le monde et leur avenir. Le Programme doit souligner que la situation qui a fait suite à la guerre froide a fait naître de nouveaux espoirs ainsi que de nouveaux problèmes parmi les jeunes. Il doit analyser à fond les divers maux des sociétés actuelles et la façon dont ils touchent les jeunes de tous les pays et, surtout, leurs graves conséquences pour les pays en développement. Il doit tenir compte des résultats des conférences internationales qui ont eu lieu récemment pour proposer des directives et des recommandations qui soient concrètes, adaptées aux besoins spécifiques des jeunes et réalistes.

20. Pour célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, la Chine a créé un groupe chargé de coordonner les activités de commémoration. Celui-ci a déjà élaboré des programmes d'activité, comportant notamment de vastes échanges internationaux, qui permettront aux jeunes de jouer un rôle accru dans le règlement des problèmes actuels et de se préparer à affronter les tâches ardues du XXI^e siècle.

21. S'agissant des handicapés, il importe au plus haut point, pour réaliser l'objectif de la participation de tous à la société d'ici à l'an 2000, que la communauté internationale s'entende sur la nécessité de faire pleinement participer les handicapés à la société. La délégation chinoise est heureuse de constater que plusieurs grandes conférences internationales tenues récemment ont toutes inscrit à leur ordre du jour la réalisation de l'égalité des droits des handicapés et leur pleine participation et proposé à cette fin des mesures et des recommandations dans le cadre de leurs programmes d'action. Les institutions spécialisées des Nations Unies, les commissions régionales et autres organismes encouragent et favorisent également dans leurs programmes respectifs la participation des handicapés.

22. À ce propos, la représentante de la Chine signale que les sixièmes Olympiades des handicapés d'Extrême-Orient et du Pacifique Sud se sont tenues à Beijing au début de septembre 1994. La manifestation a rassemblé plus de 2 000 athlètes, entraîneurs et organisateurs et plus de 1 300 journalistes venus de 42 pays et régions. Plus de 30 000 volontaires chinois ont en outre prêté leur concours à cette manifestation sans précédent dans l'histoire des Jeux olympiques par son ampleur et le nombre de participants. Sous le slogan "Égalité, participation, amitié et progrès", cette rencontre a permis aux handicapés de manifester leur volonté, leur pouvoir et leur force et de démontrer ainsi énergiquement combien il importe que les personnes handicapées participent à la vie de la société. Le Gouvernement et le peuple chinois entendent bien continuer à contribuer à défendre la cause des handicapés dans le monde.

23. M. PALLAIS ARANA (Nicaragua) (Vice-Ministre des relations extérieures), prenant également la parole au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Panama, fait observer que les années 90 représentent un tournant historique pour les pays d'Amérique centrale dont les gouvernements, conscients de la pauvreté qui sévit dans la région et des risques qu'elle présente pour l'avenir, se sont engagés à faire de la région une zone de paix, de liberté, de démocratie et de développement durable.

24. Pour atteindre cet objectif, ils ont adopté deux grands principes – le développement humain et la solidarité entre les pays d'Amérique centrale – qui constituent les fondements d'une politique de croissance économique accompagnée de justice sociale, dont les axes stratégiques doivent être la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la reconversion du système de production. Les politiques sociales et économiques, qui s'articuleront autour de ces grands axes, contribueront à développer la production et à élargir le marché intérieur et les possibilités d'emploi, dans un cadre juridique garantissant le respect des droits de l'homme et l'élimination des facteurs structurels et conjoncturels qui sont à l'origine de la violence. Comme elle a su trouver le chemin de la paix, la région doit faire preuve de créativité pour trouver la voie du développement durable, en adoptant un programme d'action à l'échelle régionale qui définisse clairement le type de société à laquelle elle aspire et qui serve de base à la concertation, à l'harmonisation des efforts et à la mise en valeur des ressources.

25. Comme en sont convenus les gouvernements de la région, il faut adopter des politiques novatrices et intégrées afin de satisfaire à court terme les besoins élémentaires des populations, et créer les conditions qui permettront aux

familles et aux communautés de participer au processus de développement, au moyen notamment de programmes de formation. Les gouvernements de la région souhaitent ainsi présenter à leurs populations, aux gouvernements amis et aux organismes internationaux et de coopération une stratégie, un programme d'action et des objectifs s'inscrivant dans le cadre du nouveau processus de développement national et régional et reposant sur cinq critères fondamentaux : l'équité, la stabilité, l'autosuffisance, la productivité et la viabilité.

26. Le critère d'équité vise à réaliser un équilibre durable grâce à une juste répartition des biens, services et ressources en fonction des besoins, droits et responsabilités de chacun. Le critère de productivité a pour objectif de produire de façon efficace et rentable des biens, services et facteurs qui contribuent à améliorer la qualité de la vie. Selon le critère d'autosuffisance, les pays de la région devront se doter progressivement des moyens de satisfaire les besoins élémentaires de leurs populations, en tenant compte des changements qui se produisent aux niveaux national et régional. Le concept de stabilité porte sur la capacité de maîtriser des variables internes et externes à la région dans un contexte de mondialisation. Le critère de viabilité, enfin, se définit comme la capacité régionale d'utiliser et de produire des ressources de toutes sortes, selon des méthodes et procédés établis, mais qui peuvent évoluer en fonction de la dynamique sociale.

27. Dans cette optique, le but ultime du principe de développement humain comme de l'objectif d'atténuation de la pauvreté et de la stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle est d'instaurer le bien-être et la justice économique et sociale en Amérique centrale. À cet effet, les gouvernements de la région ont proposé de se fixer comme objectif commun de réduire progressivement l'indice de pauvreté de la région d'au moins 2 % par an, objectif qui peut être atteint si l'on s'attaque parallèlement aux effets conjoncturels et aux causes structurelles de ce fléau. Ils continuent par ailleurs de prendre des mesures concrètes pour appliquer la stratégie, le programme d'action et les objectifs qu'ils ont adoptés.

28. Au Sommet sur l'environnement et le développement durable, tenu à Managua (Nicaragua) la semaine précédente, les présidents des pays d'Amérique centrale et le Premier Ministre du Belize ont adopté une alliance pour le développement durable, qui contient une stratégie régionale de coordination et de concertation, dont les principaux objectifs sont l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la réduction du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées dans une Amérique centrale stable et sûre, l'intégration des critères de subsidiarité, de solidarité communautaire, de coresponsabilité et d'autogestion dans les politiques de lutte contre la pauvreté et, en priorité, le développement de la personne humaine.

29. De même, la conférence sur la paix et le développement, qui doit se tenir à Tegucigalpa (Honduras) en octobre 1994, devrait permettre aux dirigeants des pays d'Amérique centrale de débattre, avec des représentants de la société civile de la région et de la communauté internationale, du nouveau programme pour l'avenir de l'Amérique centrale, stratégie de développement durable et intégré axée sur la consolidation de la paix, l'affirmation de la démocratie, le développement social et économique et la préservation de l'environnement.

La conférence devrait aussi être l'occasion de relancer le dialogue sur l'isthme centraméricain.

30. Ces deux réunions devraient permettre aux pays d'Amérique centrale de mettre au point le programme d'action qu'ils comptent présenter au prochain sommet des pays de l'hémisphère occidental, qui doit se tenir à Miami en décembre 1994 et au Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra à Copenhague en mars 1995. Les pays d'Amérique centrale espèrent que de nouveaux engagements seront pris à Miami en ce qui concerne la libéralisation des échanges, l'assouplissement des politiques d'immigration, l'appui aux programmes de lutte contre la pauvreté et aux efforts de renforcement des capacités. Au Sommet mondial, ils se proposent de rendre compte de l'expérience qu'ils ont acquise dans l'application de programmes permettant d'assurer la transition de la phase du conflit à celle du développement. Cette expérience est mise en évidence dans la Déclaration en faveur des populations victimes de déplacements ou de conflits ou vivant dans l'extrême pauvreté adoptée lors de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale, tenue à Mexico (Mexique) en juin 1994.

31. Les pays d'Amérique centrale sont convaincus que la période des conflits armés est révolue et qu'ils doivent maintenant relever le défi du développement. Les problèmes sociaux, avivés par l'application de programmes d'ajustement structurel rigoureux, les transferts nets de ressources et le fardeau de la dette extérieure, sont une bombe à retardement. À cet égard, le Sommet mondial pour le développement social offre une occasion unique de formuler des propositions et d'établir un large consensus autour de l'idée que le développement social doit devenir un élément fondamental de la consolidation de la paix. Les pays d'Amérique centrale espèrent qu'au cours de prochaines séances, la Commission adoptera une déclaration politique dans laquelle les membres de la communauté internationale s'engageront à atteindre les objectifs du Sommet mondial, ainsi qu'un plan d'action contenant des mesures concrètes en vue de réduire les écarts considérables qui existent entre le Nord et le Sud.

32. M. ALDOSARI (Bahreïn) déclare que le développement social doit permettre de réaliser des progrès durables et fait partie intégrante du développement général, condition de la paix entre les peuples. Les disparités entre les différentes régions du monde entraînant une déstabilisation croissante des sociétés, il est urgent de remédier aux causes profondes des problèmes sociaux. Il importe en outre de mettre fin à la crise économique, qui a des répercussions directes sur le développement social.

33. Les politiques et programmes de développement devraient être axés sur les catégories les plus défavorisées et viser à accroître les capacités de production des pauvres. L'État de Bahreïn estime que la communauté internationale doit s'acquitter de ses responsabilités en matière de sécurité alimentaire et contribuer ainsi à éliminer la pauvreté, à réduire les différences de niveaux de vie, et à satisfaire les besoins sociaux. Les services sociaux ont un rôle déterminant à cet égard. Les politiques de lutte contre le chômage et de création d'emplois devraient permettre à tous les membres de la société de participer au développement économique et social.

34. En ce qui concerne l'intégration sociale, il faut favoriser tout ce qui peut renforcer la solidarité entre les différents secteurs de la société et

assurer la cohésion sociale, tout en respectant les valeurs propres à chaque société. À cet égard, les programmes relatifs à la famille – structure fondamentale au sein de laquelle est assurée la protection économique et sociale des jeunes, des personnes âgées et des handicapés – sont essentiels.

35. L'État de Bahreïn espère que le Sommet mondial pour le développement social permettra de mobiliser les efforts en faveur du développement et du progrès socio-économique. Il espère aussi que les positions exprimées lors des travaux préparatoires donneront aux participants une vision claire des problèmes, ce qui devrait faciliter l'élaboration du programme de travail du Sommet et de la Déclaration finale de Copenhague.

36. M. WOIE (Norvège), rappelant que l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/85, a invité les gouvernements à inclure davantage de représentants de jeunes dans les délégations qui siègent à l'Assemblée générale, espère que les représentants de jeunes seront plus nombreux qu'à la présente session à participer aux débats de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Il faudrait inscrire à l'ordre du jour de cette session un programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Conformément à la résolution 45/103, l'Assemblée générale devrait consacrer à sa cinquantième session une séance plénière au dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. La délégation norvégienne espère que l'Assemblée générale réservera, comme le Secrétaire général le propose dans son rapport sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/49/434), suffisamment de temps à l'étude de la question des jeunes.

37. À la suite d'une initiative de l'Assemblée générale, le Forum des jeunes du système des Nations Unies, qui s'est tenu à Vienne en 1991, a réuni 150 représentants d'organisations non gouvernementales de jeunes aux niveaux national, régional et international et d'organismes des Nations Unies. La réunion suivante du Forum aura lieu en 1996, puis tous les deux ans.

38. Si les jeunes manquent de compétences diplomatiques, d'expérience et de respect pour les formalités, ils ont en revanche l'enthousiasme, l'ouverture d'esprit et la créativité nécessaires pour faire face aux problèmes; un dialogue avec les jeunes non seulement créerait une nouvelle dynamique dans toute la communauté des Nations Unies mais permettrait à de larges groupes de la population de participer au processus de prise de décisions dans le monde entier. La Conférence sur la population et le développement tenue au Caire a souligné combien il importait de faire participer les jeunes à la lutte contre l'accroissement de la population. Son programme d'action a, en effet, mis en évidence le lien existant entre le manque d'éducation chez les jeunes femmes de nombreux pays et l'accroissement de la population mondiale.

39. Une tendance préoccupante à l'heure actuelle est le manque de confiance des jeunes dans le système politique établi qui ne leur paraît plus capable de leur assurer la sécurité de l'emploi et l'accès à l'éducation, réticence qui les conduit à ne pas faire usage de leurs droits démocratiques. L'incertitude quant à leur avenir et le manque d'influence des jeunes partout dans le monde les incitent souvent à l'indifférence ou au désespoir, problèmes qui s'amélioreraient si on donnait aux jeunes la possibilité de participer à la société et au développement du monde.

ORGANISATION DES TRAVAUX

40. Le PRÉSIDENT précise que la Commission reprendra ses débats sur le point 95 le 31 octobre et le 1er novembre à l'issue des négociations qui se tiendront au sein du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social et que la Commission, vu le nombre de délégations qui souhaitent s'exprimer sur la question, devra prévoir pour l'examen de ce point une séance supplémentaire dont la date et l'heure seront annoncées ultérieurement.

La séance est levée à 11 h 40.